

{Commune de}

SAVIGNAC

BULLETIN MUNICIPAL



Janvier-Mars 2022

Bonne année 2022 !



ASSOCIATIONS

Conférence toponymie
avec Patrick Lavaud



STATION D'ÉPURATION

Les travaux
se poursuivent



ÉCONOMIE

Gros plan sur l'entreprise
MS AUTO



Suivez l'actualité (presque) en temps réel de votre commune sur sa page Facebook : [Commune de Savignac](#) !
et sur [PanneauPocket](#) !

Edito

PATRICK MONTO



Savignacaises, savignacais,

Le compte n'y est pas... On a beau dire et vouloir faire, la Covid nous a déshumanisés. Moins de manifestations, moins de relations, moins de partage et de convivialité. À certains moments j'en suis désemparé et désabusé !

2022 démarre dans le même état d'esprit que l'an passé. Malgré cela, il faut avancer, nous sommes engagés pour mener à bien des opérations d'aménagement au travers de la Convention d'Aménagement de Bourg avec le Département, cela débute cette année par une étude / diagnostic. Nous réaliserons, avec le SIRP, d'importants travaux à l'école pour la rénovation thermique et énergétique du bâtiment et pour résoudre le problème des couleuvres. Le PLU Intercommunal en phase d'arrêt actuellement devrait être validé en cours d'année. Ce dernier est un document important, complexe et stratégique pour notre territoire et le développement de l'urbanisation pour notre commune. Les travaux d'assainissement en cours apportent quelques nuisances pour la circulation, j'en suis conscient. Cependant, le comportement de certains automobilistes est inacceptable. Des mesures seront prises pour contraindre et respecter les arrêtés de circulation, je rappelle que la mise en service du réseau est prévue pour juin.

Dans ce contexte général et particulier de cette crise sanitaire où l'on ne voit pas le bout du tunnel, où l'on doit constamment se protéger pour notre santé à la maison, au travail, au sport, à l'école, aux divertissements, bref à tout...j'espère que cette nouvelle année nous apportera plus de joie et bonheur que d'inquiétude...soyons optimiste, car il fait bon vivre dans notre village !

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année,

Bonne année ! Le Maire, Patrick Monto



11 novembre 1918, 11 heures du matin. Dans les tranchées du front, des hommes terrés, épuisés, fébriles attendent... Soudain, le son du clairon tant attendu résonne tout au long des lignes du front.

Malgré la crise sanitaire, la cérémonie solennelle du 11 novembre a pu se tenir au monument aux morts de la commune en présence des anciens combattants, des conseillers municipaux et représentants des sapeurs-pompiers.

Mentions Légales

Directeur de la publication : Patrick Monto | **Ont participé à ce numéro :** Paul Berna, Véronique Boyancé, Florence Caussé, Patrick Monto, Patrick Séquier | **Conception graphique et édition :** Sabrina Hervé/Agence les Deux Rives - **Langon** | **Impression :** Laurent Magnier - Imprimerie Magnier – **Langon** | **Tirage :** 300 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique



LE SAVIGNACAIS

La Maison Beaucaillou

Le Savignacais a ouï dire que la municipalité avait fait l'acquisition de la maison Beaucaillou située face au monument aux morts.

Cette belle bâtisse encore dans son jus pourrait être réhabilitée en logements. Une halte jacquaire ? Pourquoi pas, cela permettrait de faire connaître la commune de cette communauté des pèlerins. Un théâtre de verdure pour de petits spectacles ?

En tous cas, un projet motivant qui s'inscrit dans une démarche plus globale d'aménagement du bourg qu'accompagne le Conseil Départemental. Les Savignacais seront bien sûr associés à cette démarche.



Un défibrillateur à disposition

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire les gestes de premiers secours à apporter à la victime sont décisifs. Afin de traiter rapidement et efficacement ce type d'urgence, un défibrillateur est installé sous le porche d'entrée de la salle des fêtes, côté route. Il est bon d'avoir en tête cette information afin de réagir dans les meilleurs délais à une situation d'urgence. Il est d'ailleurs conseillé à tous de se former aux gestes des premiers secours. Des propositions de formation seront faites en ce sens par la municipalité dans le courant de l'année 2022.

Le syndicat intercommunal de transports de corps

Le syndicat groupe 14 communes adhérentes : Aillas, Auros, Bari, Bassanne, Berthez, Brannens, Brouqueyran, Castets et Castillon, Labescau, Lados, Pondaurat, Puybarban, Savignac, Sigalens.

Celui-ci met à la disposition des familles un véhicule spécialement aménagé pour le transport, de la chambre funéraire au lieu de cérémonie, puis à la concession funéraire ou au crématorium.

Ce service est proposé en relation avec les entreprises de pompes funèbres locales.

Le transport peut s'effectuer dans tout le département de la Gironde ainsi sûr que sur les cantons limitrophes du Lot-et-Garonne.

À noter que ce service est entièrement gratuit pour les usagers. Pour plus d'informations, contacter la mairie de Savignac ou le siège social du syndicat à la mairie de Pondaurat :

05 56 61 07 38 ou mairie.pondaurat@wanadoo.fr

État civil

DÉCÈS :

- Jean DARNAUZAN décédé le 26 décembre à LANGON
- LABROUCHE (née REY) Marie décédée le 24/10/2021 à Savignac

NAISSANCE :

- Nyla NAURAYE née le 17 décembre à LANGON

En images



La fête d'Halloween se tient tous les ans le 31 octobre. Outre un rite Celte vieux de plus de 2000 ans, c'est l'occasion pour les enfants de se déguiser en sorcières, fantômes ou autres personnages effrayants.

À Savignac c'était la première année qu'un tel après-midi récréatif était organisé. Après un atelier de confection de « paniers à bonbons » animé par Gaby de l'association Animar't, la petite troupe a pu faire le tour du village pour la fameuse « chasse aux bonbons »



L'accueil a été chaleureux et la chasse fructueuse. Un immense merci aux Savignacais et Savignacaises qui ont joué le jeu et se sont parfois même déguisés pour l'occasion.

L'après-midi s'est terminée par un goûter où parents et enfants ont pu partager un moment de convivialité.





L'histoire du hameau des « Abauts »

Nous remercions vivement Mme Gilberte Benquet pour nous avoir gentiment ouvert les portes de la maison historique de la famille Abaut et de nous avoir donné l'accès aux archives familiales.

« En quittant Savignac pour se rendre à La Réole par le chemin d'intérêt commun n°34, le voyageur remarque sur sa gauche, à environ 1200 mètres du bourg, et à 80 mètres du bord de la route, un groupe de maisons à l'aspect le plus riant », rapporte le prêtre A. Parsus le 29 septembre 1912 à Savignac.

Le hameau des « Abauts » porte en effet le nom de l'une des plus anciennes familles de Savignac. Depuis Henri IV jusqu'au Premier Empire, les membres de cette famille ont souvent été investis pour le compte de l'État, de l'Église ou de la médecine, comme en attestent de nombreux documents d'époque.

En 1779 vivait Raymond Abaut marié à Marie Cazenave, tous deux de la plus authentique origine gasconne. Le 5 mai 1776 débuta le plus célèbre procès que la commune de Savignac n'ait jamais connu. Les mauvaises langues diront qu'il n'y en eut qu'un, mais il n'en est rien ! Nous voulons bien sûr vous parler du meurtre de la poule et de ses poussins. Commis par un voisin dont nous tairons le nom pour ne nuire à personne, mais qui a déménagé depuis, ce massacre fit couler beaucoup d'encre et fit longtemps parler dans les chaumières !

Le voisin dont il est question accusait la poule de Marie Cazenave de venir manger ses récoltes avec ses petits poulets. Un jour, il fit venir ladite poule suivie de sa couvée sur sa propriété et les tua tous d'un coup de fusil ! Non content de son crime, il dit à la jeune femme de 27 ans alertée par le bruit qu'elle n'était qu'une vaurienne et une folle. Et il ne s'arrêta pas là ! Il alla ensuite porter plainte à l'autorité publique que la jeune femme l'avait insulté et menacé de tuer ses chevaux ! Ce que l'on peut être taquin entre voisins, parfois...

Le 22 décembre 1980, après plus de quatre longues années de procès suivies par moult magistrats et beaucoup de monde des villages alentour à la maison de justice de Savignac, notre voisin fut déclaré coupable. Il fut interdit de fusil pour mauvais usage, et condamné

à verser 30000 francs pour payer les frais de justice liés au procès ainsi que huit francs en dédommagement de la poule et de ses poulets. Sa maison et ses chevaux furent saisis par la justice et lui qui descendait d'une famille respectée et installée depuis des temps immémoriaux sur la commune fut contraint à l'exil en pays doryphore.

Depuis ce temps où la vie se concentrait au village, la ruralité a, heureusement ou hélas, beaucoup évolué et les Abauts avec. Après 1945, il fallut nourrir la France. Les haies, les bosquets, les talus et le petit parcellaire laissèrent leur place au remembrement des terres. On s'arrangea entre voisins pour se redistribuer la terre afin d'optimiser les rendements. Les Trente Glorieuses battaient leur plein. Le chemin d'intérêt commun n°34 longeant les Abauts devint la route départementale 12, l'autoroute A62 tendit ses tentacules jusqu'à friser les Abauts en 1976-1977. Sous Giscard, une loi d'urbanisme autorisa les constructions particulières sur les surfaces agricoles. Le temps des maisons individuelles était venu. Les premiers voisins des trois maisons originelles du hameau vinrent l'agrandir à la fin des années 1980. D'autres constructions d'habitations fleurirent jusqu'en 2002, tout comme la célèbre entreprise artisanale Daney créée il y a 40 ans par un enfant de la commune qui emploie aujourd'hui 90 salariés aux Abauts et qui recherche encore aujourd'hui de nouveaux collaborateurs...

Et de finir avec cette citation de cette véritable institution qu'est Mme Gilberte Benquet, née Abaut en 1936, et dernière représentante de sa lignée : « Mais vous vous rendez compte la vie en ville ? Les gens se passent à côté, ils se connaissent pas, ni bonjour, ni un signe, ooooooh ! Mais quelle vie ! Ils sont serrés comme des fourmis ! Tandis que nous bon, on a les amis, on se côtoie et puis on se connaît ». Nous souhaitons que ces mots prononcés par la doyenne des « Abauts » dans ce hameau chargé d'histoire réinterrogent notre chance de vivre à la campagne et de connaître ses voisins.



Urbanisme : haies et plantations

Tailler les haies de lauriers ou de thuyas n'est pas une option. Pour éviter des conflits inutiles entre voisins, mieux vaut connaître la loi et la réglementation en vigueur. Haie mitoyenne, hauteur limite... Ce qu'il faut savoir.

Réglementation taille de haie

Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des arbres, des arbustes et des haies. Toutefois, si ces plantations se situent à proximité d'un voisin, il y a des distances à respecter. Le mieux est de se renseigner auprès de la mairie. En l'absence de dispositions locales, la règle générale est que l'on ne peut pas planter un arbre ou une haie à moins de 50 centimètres de la limite de sa propriété si la plantation est haute de 2 mètres ou moins, ou à moins de 2 mètres de la limite si la plantation dépasse 2 mètres.

Les dates d'interdiction de taille de haies

Il est interdit de tailler des haies et d'abattre des arbres situés dans et le long de parcelles agricoles entre le 1er avril et le 31 juillet. Cette interdiction a été instaurée par le Parlement européen afin de protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux.

En cas de non-respect des dates d'interdictions, l'exploitant agricole peut voir ses aides attribuées au titre de la politique agricole commune (PAC) réduites de 3%.

Toutefois, pour éviter le désherbage chimique, la taille est autorisée au pied des haies, mais sans possibilité de couper les branches. Par ailleurs, aucune sanction n'est appliquée si la taille intervient pour des raisons de sécurité imposées par une autorité extérieure ou en présence d'un problème particulier (une branche qui touche une clôture électrique, par exemple).

Quelles sont les obligations légales de l'élagage des arbres dans un jardin ?

En quelques mots, les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Dans le détail, il faut savoir que tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins.



Tarifs bennes SICTOM



VEUILLEZ TROUVER CI-DESSOUS
LES TARIFS AINSI QUE LE DÉTAIL
DES DÉCHETS PAR BENNE :

Benne 30m³ ou 15m³
Location d'une benne : 109€

**Dépôt et reprise des bennes : mardi/
mercredi et jeudi le matin uniquement**

BENNE TOUT VENANT – 141€ la Tonne

INTERDITS : déchets recyclables/Déchets dangereux/
Ordures ménagères/Gravats/Bois/Ferraille

BENNE GRAVÂT (15 m3) – 25€ la Tonne

INTERDITS : amiante, plâtre, céramique, terre végétale,
tous les emballages

BENNE DÉCHETS VERTS – 40€ la tonne

INTERDITS : sacs plastiques, souches avec racines, cailloux
et terre

Précisions :

- Le Sictom propose le prêt de broyeur à branches (5 cm de diamètre maximum) gratuit pour deux jours.

BENNE BOIS : 22€ la tonne

INTERDITS : stratifié, rotin, osier, portes alvéolées, vitrées

Les personnes intéressées doivent envoyer par mail :

reservation@sictomsudgironde.fr
Nom/Prénom/Adresse/Commune/Tél

Assainissement collectif et remplacement des conduites d'eau potable



Les travaux se poursuivent tout au long du premier trimestre pour une mise en service du système au mois de juin 2022.

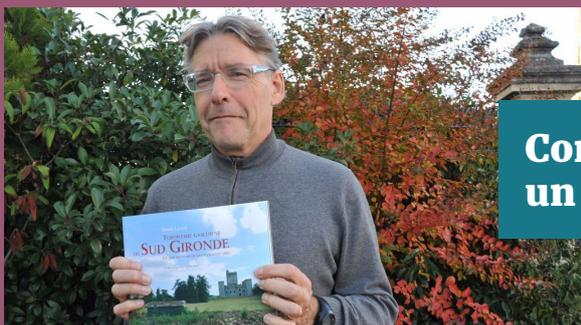
La pose du réseau s'effectue sur la Route Départementale 12, puis, entre le carrefour avec la RD9E3 (route d'Aillas) et le stade pour l'assainissement et jusqu'au carrefour avec la VC8 (Bonnegarde) pour l'eau potable.

Dans un deuxième temps, toujours sur la RD12, du carrefour avec la RD9E3 et la VC2 pour les raccordements d'assainissement et d'eau potable. La circulation se fera par alternance par feux tricolores dans les règles du code de la route. L'accès aux commerces et à l'école sera permanent.

Pour plus de renseignements :

05 56 65 40 86 - savignac3@orang.fr,
Facebook, Panneau Pocket, site internet.

Le coin des Assos



Conférence toponymie... un public conquis et participatif !

Afin de renouer c'est ce que l'on a coutume d'appeler l'Education Populaire, la municipalité a demandé à Patrick Lavaud, bien connu en Sud-Gironde pour avoir créé le festival des Nuits Atypiques et fervent défenseur de la langue gasconne, d'animer une conférence sur la toponymie*.

Les noms de lieux-dits, de sites, de cours d'eau, de hameaux, sont nombreux sur notre territoire et notre commune, ils expriment l'histoire et la culture d'un passé lointain. Ils sont pourtant porteurs de sens parce qu'ils retranscrivent les étapes de ce qui fait aujourd'hui notre environnement.

Tout au long de son exposé, Patrick Lavaud a interagi avec la vingtaine de participants présents, certains étant particulièrement éclairés sur le sujet.

Une soirée conviviale, où chacun est parti avec une meilleure connaissance de ce patrimoine collectif.

À noter que l'ouvrage de Patrick Lavaud, « Toponymie Gasconne du Sud-Gironde » est consultable à la Bibliothèque de Savignac.

*La toponymie (du grec ancien : τόπος / tópos « lieu » et ὄνομα / ónoma « nom ») est une discipline linguistique qui étudie les toponymes, c'est-à-dire les noms propres désignant un lieu.

Crèche



L'ARSES association qui œuvre pour la sauvegarde de l'Eglise St Roch vous a proposé pour les fêtes de Noël une crèche réalisée par les bénévoles de l'association.

Merci à l'équipe pour son engagement à maintenir notre patrimoine local et à animer ce lieu chargé d'histoire.





Mécanicien une affaire de famille

Quand la passion de la mécanique se transmet de père en fils.

C'est en juin 2021, que Stéphane Martin a pris les commandes du garage de Savignac. Fort de 15 années d'expérience, il se lance dans l'aventure épaulé de son père Didier qui a suscité en lui cette vocation de la mécanique. L'équipe est complétée de Emma accompagnée par la mission locale, qui traite toutes les questions administratives, facturations, comptabilité.

Formé à la motoculture de plaisance, c'est vers la réparation automobile que Stéphane Martin exerce aujourd'hui ses talents. Après avoir tenté le métier de magasinier aux établissements Barrault, c'est une longue période de 9 ans comme salarié qui se déroule au garage éco mécanique à Saint Macaire.

Stéphane est aussi un passionné d'auto-cross, avec un titre de champion de France et plusieurs bonnes places dans cette discipline. Cette passion génère d'ailleurs une clientèle de pratiquants.

Souhaitant voler de ses propres ailes, Stéphane Martin décide de racheter le garage appartenant à Madame Mongie. Le temps d'une

vaste opération de nettoyage et c'est l'ouverture le 14 juin 2021 d'un véritable service apporté à la population savignacaise et alentour.

Dès les premiers jours, des automobilistes se succèdent au garage pour y faire effectuer des devis de réparation. Très vite en confiance, ils décident de laisser leur carrosse entre les mains de notre spécialiste.

Les jours passent et les demandes de réparation s'envolent. Les clients sont des locaux, mais aussi des salariés d'entreprises, du territoire qui profitent de leur journée de travail pour faire effectuer leurs réparations.

Stéphane et Didier Martin sont aptes à réparer toutes les marques du parc automobile et à fournir une vaste gamme de pneus. Aucun dépannage n'est assuré par le garage.

Pour l'avenir, garage MS Auto souhaite embaucher un apprenti afin de former le futur collaborateur de l'entreprise.

Merci à eux d'avoir choisi notre commune, nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite.

Infos Pratiques MS Auto Tél. 05 57 03 52 46
5 Bonnegarde 33124 Savignac
Horaires : 8h00-12h30 14h00-19h00



LA RECETTE

Brioche des rois

- 1) Préalablement, mettre le beurre et le lait à température ambiante
- 2) Mélanger la levure et lait
- 3) Ajouter la farine, l'œuf, le sucre, l'arôme et le sel. L'idéal est de le faire avec un robot, sinon bien pétrir pendant 5 minutes
- 4) Ajouter le beurre par petits morceaux et pétrir à nouveau
- 5) Mettre la pâte dans un bol fariné, couvrir et garder dans un endroit chaud pendant 2h
- 6) Dégazer la pâte et la façonner en couronne sur une plaque et laisser reposer 45 minutes
- 7) Badigeonner au pinceau avec un jaune d'œuf ou du lait et ajouter le sucre en grain
- 8) Cuire à 25 minutes à 180°, penser à mettre une fève avant la cuisson



INGRÉDIENTS

- 20 g de levure boulangère fraîche
- 170 ml de lait
- 350 g de farine
- 1 œuf
- 80 g de sucre
- 2 cuillères à soupe de fleur d'oranger
- une cuillère à café de sel
- 80 g de beurre
- Sucre grain



LE MOT DU JARDINIER



LES PLANTES MELLIFÈRES

Une plante mellifère est une plante produisant du nectar et du pollen de bonne qualité et quantité. Elles sont également accessibles par les abeilles.

Ce nom vient de « melli » qui signifie « miel » et de « fère » qui veut dire « produire ». Une plante mellifère peut contenir et fournir quatre éléments nécessaires à la fabrication du miel. Ces quatre éléments sont le nectar, le pollen, le miellat et la propolis.

Les plantes mellifères sont très utiles pour la préservation des abeilles ainsi que la prolifération de la flore. En effet, les éléments qui composent les plantes mellifères servent à l'alimentation des colonies. Aussi sans les abeilles, le miel n'existerait pas donc les apiculteurs n'exerceraient pas leur métier et ne contribueraient pas à l'économie ni à la publicité communale, alors préservons-les.

De plus, les abeilles transportent le pollen d'une plante à une autre en butinant. Lors de ces transports, le pollen circulant dans l'air entre en contact avec les fleurs ce qui permet leur reproduction. Ainsi, afin de préserver les abeilles actuellement menacées et de développer la flore, il faut planter dans votre jardin des plantes mellifères.



À Savignac, le sol est principalement composé d'argile et de sable. Il est dit de type limoneux ou boulbène. Ces sols sont très humides l'hiver mais très secs l'été.

Pour pouvoir étendre la présence des plantes mellifères, il faut donc prendre en compte le type de sol on vit mais aussi la période de floraison des plantes afin de favoriser leurs implantations sur la commune.

De manière à pouvoir trouver votre bonheur, Vous pouvez voir ci-dessous un tableau avec des exemples de plantes mellifères et d'arbres avec leur période de floraison respective dans

le but d'organiser au mieux vos plantations.

PLANTES MELLIFÈRES : Abricotier, Amandier, Noisetier, Cerisier mérisier, Châtaignier, Tilleul, Troène du Japon, Erable champêtre, Eucalyptus, Olivier, Aneth, Géranium des prés, Origan, Bourrache, Moutarde des champs, Centranthe rouge, Phacélie, Trèfle, Colza, Dahlia, Fenouil, Verveine officinale, Hellébore noire, Luzerne lupuline, Coquelicot, Sauge, Souci.

Plaquette réalisée par Margaux TANCREZ en mission Service National Universel au sein de la commune.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

07 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 15 / présents 12 / absents excusés : A. DABBADIE – T.FOY – C. BAYLE

1. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dépenses d'investissement :

- Travaux de voirie : 2 820.00 € (Malandit)
- Achat tracteur CLAAS : 25 000.00 € (M. RIBIERE)
- Achat panneaux de signalisation : 1 244.65 € (Signons Girod)

Dépenses de fonctionnement :

- Pépin blocks : 2 040.00 € (Colas)
- Réparation logement Sendat - Peinture : 4 728.00 € (Chaigneau Eric)
- Peinture volets mairie : 2 010.00 € (Chaigneau Eric)

2 – DÉLIBÉRATIONS

Délégation du conseil municipal à monsieur le Maire pour le marché pour sélectionner le bureau d'étude pour la CAB

Monsieur le maire explique que suite au premier comité de pilotage, le CAUE a fait parvenir un cahier des charges concernant l'étude préalable d'aménagement de bourg.

En effet, avant de commencer des travaux dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg, il convient de recruter un bureau d'étude. Il est nécessaire de publier un marché à procédure adaptée. Les réponses seront attendues pour le 15 octobre 2021. Suite à l'ouverture des plis, il conviendra de délibérer pour choisir le bureau d'étude qui accompagnera la commune lors de cette deuxième Convention d'Aménagement de Bourg.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

3 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

Ecole : P. MONTO

Durant les travaux d'assainissement collectif sur la commune l'arrêt de bus a été modifié. L'arrêt de bus pour les primaires se trouve devant l'école et celui pour les collégiens et lycéens devant le parking du centre de loisirs. Cet aménagement est fait jusqu'aux vacances de la Toussaint. Il manque cependant un abribus. Il serait intéressant de trouver un abri temporaire.

Concernant l'école de Savignac ; il y a un problème de couleuvres.

Des couleuvres ont été retrouvées dans deux classes, la buanderie, la bibliothèque, les dortoirs...

Du répulsif a été mis mais cela n'a pas été efficace. M. le Sous-préfet a été contacté pour essayer de trouver d'autres solutions.

Maison Beaucaillou : P. MONTO

Les frais d'acte concernant l'achat de la maison Beaucaillou s'élève à 2 418.07 €.

Agence postale communale : P. MONTO

La fréquentation moyenne pour le mois d'août 2021 est de 8.94 personnes par jour. Sur l'année la fréquentation moyenne est de 10.79 personnes par jour.

Assainissement individuel : P. MONTO

Un problème d'assainissement individuel a été constaté au lieu-dit les Abauts. Les propriétaires sont venus en informer la mairie. L'assainissement individuel n'est pas conforme et le rejet se fait sur le terrain voisin appartenant à l'entreprise Daney.

Bâtiments : M. VIDAL

Les nouveaux locataires du logement du Sendat sont arrivés le 1er août 2021.

La visite annuelle des logements par la commission aura lieu le samedi 11 septembre 2021.

Concernant les travaux de la salle des fêtes, les devis signés ont été renvoyés aux entreprises retenues. La date des travaux n'a pas encore été définie.

Communication : P. SEQUIER

Le prestataire qui gère le site internet de la commune arrête son activité. Il faudra compter environ 2 000 euros pour un nouveau site avec un autre prestataire. Une réunion de la commission aura lieu le 20 septembre 2021 à 17h30 afin de réfléchir à ce qu'elle souhaite.

Le bulletin communal pour ce trimestre est en retard. Des ateliers concernant la fracture numérique vont avoir lieu à partir de 7 octobre. Cette programmation se fait avec l'association Solid'Avenir.

Un point concernant Panneau Pocket : l'application a été téléchargée 54 fois.

Sociale : P. SEQUIER

Une demande d'aide sociale a été déposée en mairie. Elle concerne une administrée de la commune pour l'aménagement de la salle de bain pour un enfant en situation de handicap.

La commission propose une participation de la commune à hauteur de 300 euros.

Associations :

La commune de Puybarban organise un forum des artisans. Il serait intéressant de réfléchir à cela pour

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET SYNDICATS SIRP : P. MONTO

Les nouveaux statuts du SIRP ne sont pas validés par la préfecture, il conviendra de redélibérer.

SIAEPA : B. MARQUETTE

Les travaux d'assainissement ont débuté fin août par la construction de la station d'épuration. Les plans ont dû être modifiés car un des deux bassins se trouvait dans la zone natura 2000.

La mise en service de l'assainissement collectif est prévue pour le second semestre 2022.

Syndicat d'Électrification Sud La Réole : F. GARCIA ; B. MARQUETTE

Concernant la prévision de crédits :

- 400 000 euros de travaux

- 320 000 euros d'aides

Le SDEEG propose un prêt à taux zéro sur 10 ans concernant l'éclairage public et finance également

4 – QUESTIONS DIVERSES

Divers :

Il y a un nouveau prêtre sur la commune de Savignac.

la commune de Savignac.

Une réunion de toutes les associations de la commune va être organisée.

L'assemblée générale de l'association N'as qu'à i bène a lieu le 27 septembre 2021 à 19h00.

Urbanisme : P. MONTO

La problématique concernant les chenils persiste. La destruction de ces derniers a été ordonnée. Une visite aura lieu fin septembre ou début octobre.

à 40 % l'achat et les travaux pour les bornes de recharges.

Un nouveau poste source sera présent sur la commune d'Aillas. Il sera mis en service au mois de novembre. Cela permettra de mieux répartir la distribution sur le territoire.

Les compteurs Linky vont être mis en place par le syndicat.

SICTOM : P. SEQUIER

Depuis le 1er septembre 2021, une **nouvelle carte à télécharger est disponible afin d'accéder aux déchetteries du territoire.**

Conseil communautaire : P. MONTO

Lors du dernier conseil communautaire, le projet de construction du siège social pour l'année 2023 a été présenté. Il sera sur quatre étages. Un maître d'œuvre a été retenu.

La médiathèque de La Réole va être renommée « Bernard Castagnet ».

Il y a beaucoup de mouvements dans les services de la Communauté de Communes.

Le permis de construire du bâtiment pour le stockage du matériel culturel a été déposé. Il sera situé à Aillas à côté du local des services techniques.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

05 OCTOBRE 2021

Conseillers en exercice : 15 / présents 13 / absents excusés : A. DABBADIE – T.FOY

1 – DÉLIBÉRATIONS

Autorisation du conseil municipal donnée au maire de signer la convention de mise à disposition d'un agent avec le SMAHBB

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention de mise à disposition établit par la commune concernant le remplacement de la secrétaire du syndicat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent entre la commune de Savignac et le SMAHBB.

VOTE POUR : 12 | ABSTENTION : 1 (J-L. BENTEJAC)

Délibération de la Commune de Savignac portant transfert au Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde de la compétence « Eclairage public »

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Eclairage Public tant au niveau des travaux que de l'entretien. Ce processus lui confère également la qualité d'exploitant de réseau dans le cadre de la mise en application du décret du 5 octobre 2011 dit « anti endommagement » des réseaux.

L'organisation interne du Syndicat (Bureau d'Etudes, Techniciens ...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Eclairage Public. Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la commune de Savignac, justifiant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences définies dans le document ci-joint.

Ce document, adopté par délibération du Comité Syndical, est susceptible d'être modifié au regard des marchés de travaux passés par le SDEEG et des évolutions réglementaires ; toute modification est portée à la connaissance de la commune dès sa mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du « 01/11/2021 » :

- **maîtrise d'ouvrage des investissements** sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses
- **maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public** réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- **maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,**
- **valorisation des Certificats d'Economies d'Energie** portant sur l'éclairage public,
- **exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.**

Le coût pour une année est de 1 908.70 €.

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

Associations : P. SEQUIER

Un point a été fait concernant les activités prévues sur la fin d'année 2021 et début d'année 2022. Il n'y a pas de dates arrêtées pour le moment.

Deux manifestations pour les enfants auront lieux :

- **Halloween** : Maquillage des enfants et passage dans la commune

- **Noël** : goûter de fin d'année avec la présence d'un magicien et d'une activité poney

Une animation à la bibliothèque aura lieu. Voir pour une enveloppe financière pour offrir un livre par enfant.

Communication : P. SEQUIER

Le nouveau prestataire pour le site internet de la commune a été reçu. Gironde Numérique propose de faire le relais en attendant la mise en ligne du nouveau site.

Une refonte totale du site est prévue.

Le prestataire va fournir une maquette, il faudra procéder à une mise à jour des données et à l'ajout de photographies.

Le bulletin municipal est en cours.

Bâtiments : M. VIDAL / V. BOYANCÉ

La visite annuelle des logements a eu lieu le 11 septembre 2021 et pour les locataires absents le 18 septembre 2021.

Les logements du presbytère sont en très bon état, les locataires sont satisfaits.

Un des logements du Sendat est très encombré. Il y a un problème avec un mitigeur qui a entraîné une fuite d'eau. L'entreprise Badie est intervenue le 15 septembre. Les murs du cellier et du placard mitoyen sont moisis.

La mairie va demander au locataire de désencombrer le logement et une nouvelle visite sera programmée en décembre 2021.

Concernant un autre logement du Sendat, il est en bon état. Le locataire est en retard des paiements de son loyer. Il lui a été conseillé de contacter la trésorerie pour établir un échéancier.

Salle des fêtes : M. VIDAL

L'entreprise GERBEC a commandé le matériel nécessaire pour les travaux mais ne l'a pas encore reçu. L'entreprise va voir avec d'autres fournisseurs. L'isolation de la salle des fêtes ne sera pas faite cette année car l'entreprise Constant n'a pas de disponibilités.

Assainissement : B. MARQUETTE

Les travaux de la VC 8 se terminent cette semaine. La RD 9e3 va être coupée à partir du 11 octobre pour environ quatre semaines. Concernant la station : Le premier lit est terminé et le second n'en est pas loin. Un problème avec le talus a été rencontré, des sondages sont prévus.

Finances : J-L. BENTÉJAC

Point sur le budget au 30/09/21 :

Dépenses investissement : 301 985.45 €

Recettes investissement : 627 019.04 €

Dépenses fonctionnement : 389 151.80 €

Recettes fonctionnement : 435 291.47 €

Matériel : P.MONTO

L'entreprise CHAMBON a envoyé le devis concernant les **réparations du tracteur : 4 710.30 € TTC.**

Ecole : P. MONTO

Le problème concernant les couleuvres persiste. Il faut remplacer le plancher et mettre un sol carrelé. L'architecte est revenu sur place pour faire un état des lieux.

Service civique : P. MONTO

La mission de service civique a débuté le 04 octobre 2021.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET SYNDICATS

Economie / Tourisme : F. GARCIA

Le projet d'art et d'histoires a été présenté.

Concernant le volet agriculture, 6 axes à développer ont été répertoriés.

La communauté de communes souhaite rencontrer la Safer afin de savoir si elle peut acquérir des parcelles afin de créer un fond.

Un budget de 25 000 euros est alloué pour une banque d'image sur l'agriculture.

Photovoltaïque : Un carte du secteur va être établie recensant les futurs projets.

GEMAPI : J-L. BENTÉJAC

Les travaux des digues n'ont pas encore été réalisés car il manque des autorisations. Il y a des risques d'inondations. Un appel d'offre débutera vers le 20 octobre.

Sport : F. GARCIA

Bilan activité natation :

500 élèves sur un mois. 22 800 € soit environ 40€/élève. Il n'y a eu que 8 écoles/collèges qui ont participé car il y a eu des difficultés concernant les créneaux et l'encadrement.

Bilan Cap 33 :

Réussite cette année, 4 400 personnes ont participé composé à 70 % de locaux.

16 associations sportives et 4 associations culturelles

Objectif pour l'année :

Développer l'école multisport

Développer le sport en interne pour les agents de la communauté de communes (Temps Libre Multi Sport : TLMS)

SIVU : F. GARCIA

Depuis la rentrée il y a 632 inscrits. 9 circuits ont été mis en place car les lycéens terminent les cours à 18h00. Les bus sont équipés de lecteurs de cartes.

SIRP : C. SAIGNES

Un point a été fait concernant la **cantine**. Il y a un **problème de gestion, plainte des enfants.**

SIAEPA : B. MARQUETTE

Une convention a été signée pour continuer le **forage de Lanine** (pour une occupation temporaire).

Le RPQS sera présenté au prochain conseil municipal. Il y a de plus en plus de problèmes avec le SPANC.

3 – QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme :

M. PONS souhaite pouvoir faire une extension pour son activité agricole (osier).

Mme DABBADIE est intéressée par l'achat du terrain communal près du stade. Cependant un problème de compensation des « zones humides » persistent.

Divers :

Projet de maraîchage au lieu-dit Peyroulet. Le propriétaire demande une attestation d'installation à la mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

16 NOVEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 15 / présents 13 / absents excusés : T.FOY – C. BAYLE

1 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dépenses de fonctionnement :

Réparation du portail et portillon de l'école suite à la modification de l'arrêt de bus pour les travaux d'assainissement : 1 580.28 € (Entreprise DANÉY)

2 – PRÉSENTATION DU RPQS DU SIAEPA

Eau potable :

Véolia est désormais présent sur les 3 secteurs.

L'Etat a informé les syndicats que la consommation d'eau était trop importante. La recherche d'une nouvelle source a débuté. Les quotas fixés par l'État ne suivent pas l'augmentation de la population.

Sur l'ensemble des volumes mis en distribution, une part importante est perdue principalement à cause des fuites. Suite à la crise sanitaire, moins de relevés ont pu être faits et la facturation a en partie été basée sur l'estimation.

Le prix de l'eau est actuellement de 2.32 €/m3.

Assainissements collectifs :

Sur le secteur Bassanne Dropt 7 communes sont concernées et sur le secteur Mongauzy 2.

Le prix de l'eau sera plus important : 3.46€/m3 + le prix de l'eau. **Ce qui donne une moyenne pour un foyer de 4 personnes de 5.79 €/m3.**

Assainissements non collectifs :

Ils sont contrôlés tous les 6 ans. Actuellement c'est la commune de Savignac qui est en train d'être vérifiée.

3 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

Personnel : P. MONTO

La commune a **recruté un jeune en service civique** qui viendra se présenter au prochain conseil municipal. Son contrat a une durée de 24 heures par semaine et bénéficie de 16 jours de congé sur l'intégralité de sa mission.

L'agent que nous avons embauché en contrat parcours emploi compétence arrive à la fin de son contrat le 10 novembre. M. le Maire a prolongé son contrat de 6 mois sur la même base horaire.

L'agent qui était en mi-temps thérapeutique a repris à temps complet avec restrictions.

Finances : P. MONTO

Le département a transmis un courrier au sujet de la **taxe additionnelle**. La commune avait prévue 16 000.00 € cette dernière s'élève finalement à 39 284.00 €.

La **taxe professionnelle** touchée par la commune est de 13 269.00 € et le FPIC s'élève à 11 083.00 €.

Urbanisme : J-L. BENTÉJAC

Depuis janvier 2021 **deux permis de construire ont été déposés en mairie**, tous deux pour des agrandissements.

Concernant les déclarations préalables, il y a eu dix demandes dont une a été refusée et une est en cours de traitement.

Les motifs de demandes de déclaration préalable sont principalement : modification de la façade avec création d'une ouverture, création d'une piscine, installation de panneaux photovoltaïques, création d'une terrasse couverte, installation d'une nouvelle clôture...

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET SYNDICATS

Urbanisme : P. MONTO

À partir du 01 janvier 2022 les demandes d'urbanisme seront entièrement dématérialisées.

Mais également à partir de janvier 2022, les actes d'urbanisme réalisés par la Communauté de Communes seront payants pour les communes.

Le PLUi est en phase d'arrêt.

Pour la commune, concernant la zone 2 AU (Gavachots) pour qu'elle puisse être conservée il faudra définir si tous les réseaux seront présents d'ici 10 ans.

Les zones humides doivent obligatoirement être compensées.

Une enquête publique va démarrer le 22 novembre 2021 jusqu'au 6 janvier 2022 avec une permanence des commissaires enquêteurs de deux heures par commune.

Un **registre est mis à disposition** dans chaque commune avec les plans de zonages, le règlement. La version complète des documents sera disponible dans les bureaux du service ADS à Aillas.

Un courrier sera préparé demain matin afin de prévenir les administrés de l'ouverture de l'enquête publique et de la permanence des commissaires enquêteurs afin qu'ils puissent venir déposer leurs demandes avant le 06 janvier 2022. Il sera distribué en même temps de que le bulletin de la Cdc.

Bâtiments : M. VIDAL

L'entreprise Gerbec devrait intervenir d'ici la fin de l'année à la salle des fêtes. L'entreprise Constans ne pourra effectuer les travaux qu'en 2022.

M. CAUSSE a dû intervenir à la salle des fêtes car il y avait un problème de chauffage.

Le chauffe-eau du stade de foot ne fonctionne plus. Le président du club s'en occupe.

Concernant les loyers :

- un des locataires avait des loyers de retard. C'est toujours le cas mais les paiements des loyers les plus anciens ont été faits.
- Le logement ayant eu un dégât des eaux sera à nouveau visité courant décembre.

Manifestations : P. SÉQUIER

L'événement d'**Halloween** s'est bien passé.

Le 07 décembre a lieu une **conférence sur la Toponymie** en Sud Gironde, animé par M. LAVAUD Patrick. Le pass sanitaire sera obligatoire pour cet événement.

Le **goûter de Noël** aura lieu le 18 décembre avec un spectacle de magie, de la lecture de contes et une sortie VTT.

Le **repas des aînés** est prévu le 22 janvier 2022.

Communication : P. SÉQUIER

Le prochain bulletin sortira début février 2022.

Le nouveau site est en cours de création. Il faudra faire parvenir à l'entreprise les informations concernant les associations et les entreprises de la commune.

CAB : P. MONTO

Une réunion concernant l'analyse des offres des bureaux d'études a lieu le 18 novembre.

SIAEPA : B. MARQUETTE

Les travaux continuent sur la départementale. L'entreprise sera en congés à partir du 17/12 pour 3 semaines, les routes seront réouvertes pour la période des fêtes.

Il est nécessaire d'**améliorer le système de circulation alternée** car des problèmes de circulations apparaissent. Il sera peut être intéressant de placer d'autres feux aux carrefours de la départementale.

Beaucoup d'automobilistes passent désormais par la route du Sendat. Il sera peut être nécessaire d'installer des panneaux sens interdit sauf riverains.

Action sociale : P. SÉQUIER

Une **présentation de l'association VICTAIDE** a eu lieu. C'est une association concernant les actions pénales des personnes victimes de violence.

Un diagnostic va être réalisé concernant les besoins sociaux du territoire.

Concernant le **transport à la demande**, il y a peu de gens de la commune qui ont fait appel à ce service.

SIRP : P. MONTO

M. ALVARO s'est rendu sur place pour faire un état des lieux de l'école de Savignac.

Les travaux doivent commencer avant le 31/12/2021. Le coût est estimé à 500€/ m² pour une surface totale de 400 m².

Le problème des couleuvres persiste. Des travaux seront envisagés pendant les vacances pour ne pas déranger les élèves et les enseignantes.

Une importante lézarde est apparue du côté du préau de l'école.

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 08 novembre 2021.

Concernant la sécurité incendie, le SIRP est en attente d'un retour pour la mise en sécurité.

Concernant le covid, le budget hygiène est évalué à 40€ par élève.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Remerciements à l'épicier de la commune qui nous a remis gratuitement les chrysanthèmes invendus. Cela a permis de fleurir le cimetière pour le 01 novembre.

Remerciements à l'ESAT de Mongauzy qui nous a offert un chrysanthème pour la cérémonie du 11 novembre.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

14 DECEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 15 / présents 11 / absents excusés : M.VIDAL - A. DABBADIE – T.FOY – C. BAYLE
Procuration : M. VIDAL à P. MONTO – A. DABBADIE à C. SAIGNES

1 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dépenses de fonctionnement :

Entreprise DARRIET : 3 481.20 €
(travaux d'électricité)

Entreprise TRESAUGUE : 2 400.00 €
(travaux de voirie)

Dépenses d'investissement :

Entreprise MALANDIT : 14 028.00 €
(travaux de voirie)

Entreprise MALANDIT : 33 605.40 €
(travaux de voirie)

2 – DÉLIBÉRATIONS

Choix du bureau d'étude pour la CAB

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 08 décembre 2020 par délibération n°40-2020, il a été décidé de candidater pour une Convention d'Aménagement de Bourg n°2. Le Conseil Départemental a retenu la candidature de la commune de Savignac. Ainsi, conformément au code des marchés publics, une consultation fût lancée avec une date limite de réception des offres fixée au 15 octobre 2021 à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu le 18 octobre 2021 à 17h00. Onze offres ont été déposées. Les onze offres furent analysées par la commission d'appel d'offre et l'architecte du CAUE. A l'issue de cette analyse, trois bureaux d'études ont été convoqués pour une audition : Suite à ces auditions, il a été décidé de retenir le bureau d'étude **WEYLAND Myriam**. L'offre de ce dernier s'élève à **13 900.00 € HT soit 15 860.00 € TTC**. Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide de confier les études concernant la CAB 2 au groupement de bureaux d'études dont le mandataire est le bureau d'étude WEYLAND Myriam.**

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le conseil municipal dans le cadre de la CAB 2 a recruté un bureau d'étude.

Pour cela il est proposé de solliciter l'aide pour le financement du bureau d'étude sélectionné de la CAB 2 auprès du Conseil Départemental de la Gironde. Après avoir pris connaissance du choix du bureau d'étude WEYLAND Myriam, du montant de l'offre, soit :

• **Montant de l'offre 13 900.00 € HT soit 15 860.00 € TTC**

L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

• De solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde correspondant à 65 % (plafonné à 12 000.00 €) de cet investissement et application du coefficient de solidarité de 1.05 soit 8 190.00 €

• d'assurer le financement de ce projet comme suit :

- Aide du Conseil Départemental Gironde sollicitée 8 190.00 €

- Autofinancement 7 670.00 €

TOTAL 15 860.00 €

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

VIE PRATIQUE



Accueil Service Public Auros

1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS

Nathalie TAUZIN

Tél : 06 09 61 55 88

Mail : franceservices@reolaisensudgironde.fr
Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30



Multi Accueil du Pays d'Auros

Multi-accueil d'Auros (20 places)

Directrice : Emmanuelle DELMAS

3 route de Castets 33124 Auros

Tél : 05 56 65 25 93

Mail : multiaccueil.auros@reolaisensudgironde.fr

Ouverture : Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, et vendredis de 7h30 à 18h30.



RAM Touches A Tout

Relais Petites Enfance - RPE d'Auros - Maison de la Petite Enfance - 3 route de Castets 33124 Auros

Tél : 06 89 37 85 64

Mail : rpe@reolaisensudgironde.fr

Permanence : le lundi de 15h30 à 17h30



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tél : 05 56 65 46 77 ou 06 72 96 81 65

Contact : Mme DOUENCE Sarah,
Responsable

Mail : alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr



Accueil Ado

Info'Jeunes -Marion CONTANT, responsable du Service Ado's

9, rue des Jacobins 33190 La Réole

Tél : 06 15 25 65 46

Mail : infojeunes@reolaisensudgironde.fr

Mercredi, Jeudis & Vendredi de 13h30 à 17h30, Deuxième samedi de chaque mois - Accueil les vacances scolaires au Pôle Sportif Intercommunal d'Auros



CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)

Place Saint Michel 33190 LA REOLE

Tél : 05 56 61 53 10

Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (sur rendez-vous)



Pharmacie de Garde

Tél : 3237

Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 un seul numéro partout en France.



Sictom du Sud-Gironde

5, rue Marcel Paul, 33210 LANGON

www.sictomsudgironde.fr

Tél redevances : 05 56 62 36 03

Services techniques : 05 56 62 27 70

Mail : contact@sictomsudgironde.fr



Cabinet Infirmier

Pascale et Omar AISSAOUI

38 Le Bourg, 33124 Savignac

Tél : 05 56 61 26 67

Port : 06 50 55 09 58



Escale Santé

70 rue Abel Gourgues 33210 LANGON

Coordonnatrice Clémence Tresca

Tél : 05 57 31 01 29

Accompagnement des malades nécessitant une prise en charge globale en soins primaires, en priorisant les situations complexes et les populations fragiles et/ou dépendantes.



Syndicat intercommunal de transport de corps

33190 PONDAURAT

Mme Martine MONGIE (MAIRIE)

Tél : 05 56 61 07 38

Service gratuit de transport de défunt en cas de décès à domicile



Transport à la demande

Service de minibus pour des trajets ponctuels pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou en insertion professionnelle

81 rue Armand Caduc 33190 La Réole

Tél : 05 56 71 71 55



CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde)

Tél : 05 56 97 81 89

Architecte Conseiller : M. ROBERT

Stanislas

Sur RDV, permanence à la Mairie de LA REOLE



MDS (Maison des Solidarités)

Tél (Langon) : 05 56 63 62 20

Tél (La Réole) : 05 56 71 09 10

Tél (Bazas) : 05 56 25 11 62



Mission Locale Sud Gironde

20 rue Condorcet, ZI Dumès 33210 LANGON

Tél : 05 57 980 980 (numéro unique)

[http://mlsg.fr/](http://mlsg.fr)



Pôle emploi

22 route de Bazas, ZI Dumès 33210 LANGON

Tél : 3949

www.pole-emploi.fr

En cas d'urgence, un défibrillateur à la disposition du public sous le porche d'entrée salle des fêtes !